



## **Subvention d'immobilisations pour l'agrandissement des centres de la petite enfance (CPE)**

### **Qu'est-ce que la subvention d'immobilisations pour l'agrandissement des CPE?**

Cette subvention unique a pour but d'appuyer la création de nouvelles places pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, y compris des places pour nourrissons et tout-petits, dans des centres agréés nouveaux ou existants où il y a un besoin manifeste. Les demandes seront évaluées dans le cadre d'un processus concurrentiel.

### **Quelle est la valeur de la subvention?**

Un maximum de 200 000 \$ est disponible pour soutenir les projets d'agrandissement qui pourraient inclure les nouvelles infrastructures, les rénovations et l'achat d'équipement pour les projets admissibles.

Cette subvention est accordée en continu. Les demandes seront donc acceptées jusqu'à l'épuisement du financement.

### **Critères**

- Les centres de la petite enfance agréés sont admissibles à présenter une demande.
- La demandeuse ou le demandeur doit se conformer à tous les critères des CPE et à toutes les exigences de financement, notamment avoir atteint 90 % ou plus de la capacité d'inscriptions du centre.
- Le projet NE DOIT PAS avoir été approuvé dans le cadre du programme pilote de prêt à faible intérêt pour les CPE.
- La demandeuse ou le demandeur doit être autorisé à entreprendre le projet proposé ou les améliorations au bâtiment établies dans la demande.
- Des places pour nourrissons et tout-petits doivent être créées dans le cadre du projet.
- La demandeuse ou le demandeur doit faire appel au Répertoire des services d'apprentissage et de garde d'enfants pour combler les nouvelles places.
- Les installations visées par le projet doivent servir à la garde d'enfants pendant au moins 5 ans.
- La demandeuse ou le demandeur doit fournir trois devis pour les rénovations et les équipements proposés, ainsi que toute approbation connexe.

Les demandes seront évaluées en fonction de leur mérite, de leur viabilité et de leur pertinence à l'aide de la formule d'évaluation de la subvention d'immobilisations pour l'agrandissement des CPE. L'évaluation accordera une note pondérée qui tiendra compte des priorités du programme du centre, notamment le nombre de places pour nourrissons et tout-petits, l'emplacement et la rentabilité.

**Le programme peut être modifié à tout moment. Des fonds ne seront pas nécessairement accordés à tous les projets qui répondent aux critères de base.**

**Directives :** Veuillez remplir tous les champs. Écrivez clairement en lettres moulées si vous remplissez le formulaire à la main. Vous pouvez ajouter des feuilles au besoin. N'oubliez pas d'inclure tous les renseignements supplémentaires exigés.

## Profil du CPE

### A. Renseignements sur la demandeuse ou le demandeur

Nom du centre					
N° de permis					
Adresse municipale du CPE					
Adresse postale					
N° du registre provincial des sociétés					
Mon projet n'a pas été approuvé dans le cadre du programme pilote de prêt à faible intérêt pour les CPE. (Cocher la réponse.)					
Vrai            Faux					
Personne-ressource				Titre	
Téléphone		Télécopieur		Courriel	

### B. Renseignements sur le programme

	Nombre de places permises ou nombre indiqué dans la demande de permis	Inscriptions actuelles	
		À temps partiel	À temps plein
Nourrissons (0 à 22 mois)			
Tout-petits (22 à 36 mois)			
Enfants d'âge préscolaire (36 mois à l'âge scolaire)			

## Demande

1. **Aperçu du projet** : Fournissez une courte description du projet en veillant à préciser comment le financement demandé appuiera l'ajout de nouvelles places dans un CPE agréé.

Veillez indiquer si votre projet fournira l'un des services de garde prioritaires suivants :

- Prise en charge des nourrissons (0 à 22 mois) ou des tout-petits (22 mois à 3 ans)
- Heures d'ouverture prolongées : ouverture du centre en dehors des heures normales d'ouverture (du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h) ou la fin de semaine
- Prise en charge des enfants dont les parents travaillent dans une entreprise ou un établissement adjacent (centre de garde en milieu de travail)

Veillez aussi fournir des commentaires sur les points suivants :

- De quelle façon le projet abordera-t-il la question d'accessibilité pour accueillir les personnes ayant des besoins en matière d'accessibilité physique?
- De quelle façon le projet répondra-t-il aux exigences d'agrément en matière d'espace d'activité intérieur et extérieur?



#### 4. Plan d'agrandissement

Fournissez un plan d'agrandissement décrivant vos intentions pour les points suivants :

- Dotation en personnel
- Engagement des parents
- Stationnement où l'on peut déposer et récupérer les enfants en toute sécurité
- Transition des nourrissons
- Soutien pédagogique pour le personnel
- Appui en matière de RH
- Aménagement d'un espace physique inclusif pour répondre aux besoins de tous les enfants (p. ex., un espace approprié pour les interventions comportementales intensives)
- Répartition de la charge de travail de façon à soutenir l'agrandissement

**Veillez joindre des feuilles supplémentaires au besoin.**

## 5. Renseignements supplémentaires

- Veuillez joindre les documents suivants à la demande :
  - Une lettre de conformité de l'Agence du revenu du Canada démontrant que tout est en règle
  - Les politiques visant le personnel et les programmes actuels, y compris une politique sur la contribution des parents qui favorise une culture facilitant la participation des parents, permet des visites planifiées et spontanées des parents pendant les heures d'ouverture, et offre aux familles la possibilité de contribuer et d'être intégrées dans le programme.

Fournissez toute information supplémentaire qui pourrait appuyer votre demande.

### Autorisation

Je m'engage à :

- ne pas soumettre le présent projet au programme pilote de prêt à faible intérêt pour les CPE;
- consacrer les installations du projet à la garde d'enfants pendant au moins 5 ans;
- faire appel au Répertoire des services d'apprentissage et de garde d'enfants pour combler les nouvelles places.

---

**Demandeuse ou demandeur (nom en lettres moulées)**

**Titre**

---

**Organisation**

---

**Signature**

**Date**

## Renseignements importants

Les formulaires dûment remplis peuvent être remis en personne ou envoyés par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées suivantes :

### Subvention d'immobilisations pour l'agrandissement des CPE

a/s d'Yvette Winchester

Ministère de l'Éducation et de la Petite enfance

250, rue Water, bureau 101

Summerside (Î.-P.-É.) C1N 1B6

Courriel : [ymwinchester@gov.pe.ca](mailto:ymwinchester@gov.pe.ca)

Télécopieur : 902-438-4874

**Questions** Lisa Bernard ([lcbernard@gov.pe.ca](mailto:lcbernard@gov.pe.ca) / 902-438-4843)

**ÉNONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ** : Les renseignements personnels apparaissant dans le présent formulaire sont recueillis conformément à l'alinéa 31c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) de l'Île-du-Prince-Édouard et serviront, conjointement aux autres documents justificatifs, à établir l'admissibilité de la demandeuse ou du demandeur à la subvention d'immobilisations pour l'agrandissement des CPE, ainsi que comme renseignements statistiques. Si vous avez des questions sur cette collecte de renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec Doreen Gillis, directrice du développement de la petite enfance au ministère de l'Éducation et de la Petite enfance, au 902-393-3325.

## Réservé au Ministère

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

**Approbation recommandée**

**Approbation non recommandée**

Commentaires :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Lignes directrices pour la notation

Les renseignements seront examinés et évalués par un comité d'examen, qui attribuera une note pondérée au projet en fonction des critères suivants :

- Éléments clés à considérer fournis par la demandeuse ou le demandeur :
  - Dates prévues pour le début et la fin des travaux ainsi que pour l'ouverture des nouvelles places
  - Prestation des services de garde prioritaires suivants :
    - Prise en charge des nourrissons (0 à 22 mois) ou des tout-petits (22 mois à 36 mois)
    - Heures d'ouverture prolongées
    - Prise en charge des enfants dont les parents travaillent dans une entreprise ou un établissement adjacent
  - Prise en compte de l'accessibilité pour accueillir les personnes ayant des besoins en matière d'accessibilité physique
  - Prise en compte des exigences d'agrément en matière d'espace d'activité intérieur et extérieur
  - Nombre proposé de nouvelles places dans le cadre du projet
  - Nombre proposé de nouvelles places pour les nourrissons (0 à 22 mois) ou les tout-petits (22 à 36 mois) dans le cadre du projet
  - Plan d'agrandissement englobant :
    - Dotation en personnel
    - Engagement des parents
    - Stationnement
    - Transition des nourrissons
    - Soutien pédagogique pour le personnel
    - Appui en matière de RH
    - Aménagement d'un espace physique inclusif pour répondre aux besoins de tous les enfants (p. ex., un espace approprié pour les interventions comportementales intensives)
    - Répartition de la charge de travail de façon à soutenir l'agrandissement
  - Politiques en vigueur à l'égard du programme et du personnel, y compris la politique de porte ouverte pour les parents
  - Tout autre facteur ou considération susceptible d'appuyer le projet proposé
- Éléments à considérer par le comité d'examen
  - Nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans dans la région géographique
  - Nombre de places pour nourrissons (0 à 22 mois) et pour tout-petits/enfants d'âge préscolaire (22 mois à l'âge scolaire) dans les CPE agréés de la région géographique
  - Nombre d'enfants inscrits au Répertoire des services d'apprentissage et de garde d'enfants dans la région géographique
  - Nombre de nouvelles places en cours de création (prêtes dans la prochaine année) dans les centres de garde de la région géographique
  - Coût pour chaque nouvelle place créée
  - Renseignements supplémentaires, comme des renseignements sur le zonage municipal ou sur l'agrément, des leçons tirées de projets antérieurs qui se sont avérés une réussite, les exploitantes et exploitants potentiels et les possibilités d'obtenir l'agrément
  - Exploitation par un organisme sans but lucratif du CPE visé par le projet
  - Expérience antérieure de la demandeuse ou du demandeur dans la gestion d'un centre et l'embauche de personnel